

## **CONSEIL DE LA ZONE DE POLICE**

### ***Séance du 16 avril 2024***

La séance est ouverte à 18h13.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu (à partir du point 2), C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin

M. T. Auspert

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés

Mmes C. Crèvecoeur, V. Delvaux (à partir du point 4), A. Oger

MM. C. Capelle (à partir du point 5), F. Etienne, D. Fiévet, F. Mencaccini, B. Sohier

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo

Mmes A. De Gand, A. Hubinon, P. Grandchamps

MM. A. Gavroy, R. Robaye

MM. L. Demarteau, B. Guillitte, V. Maillen, E. Nahon, Conseillers communaux MR

M. F. Martin, Chef de groupe PS

Mmes M. Chenoy, C. Collard,

MM. J. Damilot, C. Pirot, F. Seumois (à partir du point 5), K. Tory

M. J. Lemoine, Chef de groupe DÉFI

M. P-Y. Dupuis

M. R. Bruyère, Chef de groupe PTB

Mme J. Dielis (à partir du point 4)

Mme F. Kinet, Conseillère communale (jusqu'au point art. 94)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint

Excusé et excusées:

M. L. Gennart, Echevin

Mmes C. Casseau-Guyot, A-M. Salembier, Conseillères communales Les Engagés

Mme C. Absil, Cheffe de groupe MR

Mmes N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux, Conseillères communales PS

Mme F. Jacquet, Conseillère communale PTB

## ***Séance publique***

---

Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

|                                                                                                                                                                                                             |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| DIRECTION GENERALE .....                                                                                                                                                                                    | 4 |
| CELLULE CONSEIL .....                                                                                                                                                                                       | 4 |
| 1. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2024 .....                                                                                                                                                         | 4 |
| ZONE DE POLICE .....                                                                                                                                                                                        | 4 |
| ZONE DE POLICE - PERSONNEL .....                                                                                                                                                                            | 4 |
| 2. Mobilité: ouverture des emplois du 2ème cycle de mobilité 2024 .....                                                                                                                                     | 4 |
| ZONE DE POLICE - BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE .....                                                                                                                                                          | 5 |
| 3. Commissariat d'Hastedon: construction d'un Centre de maîtrise de la contrainte -<br>projet .....                                                                                                         | 5 |
| POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL .....                                                                                                                                                     | 7 |
| 4. "Sécurité renforcée en ville: nouvelle réglementation pour l'utilisation des vélos<br>appâts par les services de Police. Bientôt à Namur?" (Mme C. Quintero Pacanchique,<br>Cheffe de groupe Ecolo)..... | 7 |
| QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 94).....                                                                                                                                                             | 9 |

## Séance publique

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Bonsoir Mesdames, Bonsoir Messieurs les membres du Conseil et le public. Je salue d'ailleurs particulièrement la présence d'élèves de la seconde année de l'Ecole d'administration publique de la Province qui sont là sous la bonne idée de l'un de leurs professeurs. Soyez les bienvenus. On espère que la soirée sera instructive.*

*En tout état de cause, il m'a été demandé d'excuser pour ce soir l'absence de Mesdames Casseau, Absil, Tillieux, Jacquet ainsi que de notre collègue l'Echevin Gennart.*

*Oui, Madame Klein.*

**Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:**

*Il y a aussi Madame Salembier.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Madame Salembier est également excusée. Parfait!*

*Je voudrais donc rappeler que nous commençons par notre ordre du jour du Conseil de la Zone de Police. Un nombre de points relativement limité mais pas sans intérêt.*

### **DIRECTION GENERALE**

#### **CELLULE CONSEIL**

#### **1. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2024**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Le point 1 concerne l'approbation du précédent procès-verbal. Pas de problème? Ou plus exactement du procès-verbal de la précédente réunion. C'est plus exact de la sorte.*

*Pas de remarque. Il est donc jugé conforme à nos échanges et approuvé. Merci.*

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-16;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal et notamment les articles 48 à 52 relatifs au procès-verbal des réunions du Conseil communal et l'article 114 al.2;

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil de la Zone de Police du 19 mars 2024 a été mis à disposition des Conseillers et des Conseillères.

Si la réunion s'écoule sans observations, le procès-verbal est considéré comme adopté.

### **ZONE DE POLICE**

#### **ZONE DE POLICE - PERSONNEL**

#### **2. Mobilité: ouverture des emplois du 2ème cycle de mobilité 2024**

*Point 2 en Zone de Police, l'ouverture d'emplois pour pouvoir effectivement renforcer notre Zone de Police, avec toute une série d'agents supplémentaires.*

*Pas de problème? Unanimité? Merci.*

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu l'A.R. du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel des services de police et ses modifications ultérieures;

Vu les circulaires ministérielles GPI 15 et suivantes relatives à la mobilité;

Vu le cadre de la Zone de Police;

Vu le rapport du Chef de Corps du 13 mars 2024;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L 1124-40 § 1er, 3 et 4 du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier du 29 mars 2024,

Sur proposition du Collège communal du 02 avril 2024,

Déclare vacants dans le cadre de la Zone de Police:

- Cadre opérationnel:
  - 1 emploi de Commissaire Adjoint à la Direction du Service Circulation;
    - Modalités de sélection: commission de sélection ad hoc.
  - 1 emploi d'Inspecteur Principal à la Direction de l'Information et des Opérations - Cellule HERSCHAM;
    - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
  - 2 emplois d'Inspecteurs Principaux au Service Police Secours;
    - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
  - 3 emplois d'Inspecteurs au Service Police Secours;
    - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
  - 1 emploi d'Inspecteur à la Direction de l'Information et des Opérations - Cellule HERSCHAM;
    - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
- Cadre calog:
  - 1 emploi de Consultant-ICT Niveau B pour le Service Ressources Matérielles;
    - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
  - 1 emploi d'Assistant Niveau C pour le Service Ressources Matérielles;
    - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.
  - 1 emploi d'Assistant Niveau C pour le Service Information Policière (GIP);
    - Modalités de sélection: test écrit et/ou entretien.

## **ZONE DE POLICE - BATIMENTS ET INFRASTRUCTURE**

### **3. Commissariat d'Hastedon: construction d'un Centre de maîtrise de la contrainte - projet**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*On arrive au point 3 avec l'approbation du cahier des charges pour permettre la construction à terme d'un centre de maîtrise de la contrainte avec notamment un nouveau stand de tir, ce qui ne sera pas du luxe au vu des conditions actuelles et des besoins; non seulement de notre Zone de Police mais également d'autres Zones voisines et proches.*

*Pas de problème? Unanimité? Je vous remercie.*

Vu la Nouvelle Loi communale du 24 juin 1988 et ses modifications ultérieures, notamment le titre V (biens et revenus de la commune);

Vu la Loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, et ses modifications ultérieures dont notamment les articles 33 (biens et revenus de la police locale) et 34 (gestion budgétaire et financière de la police locale);

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment ses articles L1222-3 (compétences du Conseil communal), L1222-4 (compétences du Collège communal), L1512-3 et s. (intercommunales), L1523-1 et s. (forme juridique des intercommunales) et L3122-2, 4° (tutelle générale d'annulation);

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 30 (relatif aux relations in house) et 36 (procédure ouverte);

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la construction d'un Centre de Maîtrise de la Contrainte (CMC) comprenant notamment un stand de tirs et à l'extension du parking;

Vu sa délibération du 10 novembre 2020 approuvant les projets de conventions BAT-20-4599 (relative à la mission d'études) et C-C.S.S.P+R- BAT-20-4599 (relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de santé) avec l'intercommunale INASEP (Intercommunale Namuroise de Services Publics);

Vu la délibération du Collège communal du 24 novembre 2020 attribuant le marché relatif à "Police, site d'Hastedon : construction d'un Centre de maîtrise de la contrainte, stand de tir et parking - marché in house" à l'intercommunale INASEP pour un montant d'honoraires estimé de 209.440,00 € TVAC (201.040,00 € HTVA - TVA : 21%), suivant les conventions BAT-20-4599 (relative à la mission d'études) et C-C.S.S.P+R- BAT-20-4599 (relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de santé);

Vu la délibération du Collège communal du 07 décembre 2021 par laquelle il a notamment marqué son accord sur l'avant-projet relatif aux travaux de construction d'un Centre de Maîtrise de la Contrainte (CMC) comprenant, notamment, un stand de tirs et à l'extension du parking pour un montant global estimé de 3.594.731,53 € TVAC (2.970.852,50 € HTVA - TVA : 21%);

Vu la délibération du Collège communal du 25 octobre 2022 par laquelle il a notamment marqué son accord sur l'avant-projet finalisé relatif aux travaux de construction d'un Centre de Maîtrise de la Contrainte (CMC) comprenant, notamment, un stand de tirs et à l'extension du parking pour un montant global estimé de 4.477.913,55 € TVAC (3.700.755,00 € HTVA - TVA : 21%) et chargé le Bureau d'Etudes Bâtiments de transmettre le dossier de demande de permis unique signé par les autorités compétentes au service urbanisme de la Ville;

Vu le cahier des charges N° BEB 882 (BAT-20-4599) "Hastedon, commissariat de police : construction d'un Centre de Maîtrise de la Contrainte (CMC) comprenant, notamment, un stand de tirs et l'extension du parking" établi par l'auteur de projet, intercommunale INASEP rue des Viaux 1B à 5100 Naninne et estimé au montant global de 5.794.704,45 € TVAC (4.789.011,94 € HTVA - TVA : 21%);

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 (Gros-oeuvre, HVAC et Electricité), estimé à 5.453.483,24 € TVAC (4.507.010,94 € HTVA - TVA : 21%);

- Lot 2 (Équipement stand de tir), estimé à 341.221,21 € TVAC (282.001,00 € HTVA - TVA : 21%);

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte;

Ce choix repose sur le fait que :

- cette procédure est accessible pour tous les marchés (travaux, fournitures et services) et se déroule en une seule phase. Elle aboutit, par conséquent, directement à l'attribution du marché;
- tout opérateur économique peut déposer une offre en réponse à un avis de marché;

Attendu que l'avis de marché sera publié pendant une période de 50 jours de calendrier;

Attendu que le dossier a été communiqué au Directeur financier en référence à l'article L1124-40 §1, 3° et 4° du CDLD;

Vu l'avis du Directeur financier en date du 29 mars 2024;

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège communal du 02 avril 2024,

Décide:

- d'approuver le cahier des charges N° BEB 882 (BAT-20-4599) "Hastedon, commissariat de police : construction d'un Centre de Maîtrise de la Contrainte (CMC) comprenant, notamment, un stand de tirs et l'extension du parking" établi par l'auteur de projet, intercommunale INASEP, rue des Viaux 1B à 5100 Naninne et le montant estimé s'élevant à 5.794.704,45 € TVAC (4.789.011,94 € HTVA - TVA: 21%);
- de recourir à la procédure ouverte comme mode de passation du marché.

La dépense estimée à un montant de 5.794.704,45 € TVAC (4.789.011,94 € HTVA - TVA: 21%) sera imputée sur l'article le 330/724-60 du budget extraordinaire 2024 de la Zone de Police, sous réserve de l'inscription des crédits ad hoc en MB1 et de son approbation par les autorités de tutelle et sera financée par un emprunt aux clauses et conditions en vigueur au moment de la demande dont le montant final sera ajusté en fonction de l'offre retenue et des éventuelles modifications au marché autorisées conformément à la législation sur les marchés publics.

Ce dossier sera transmis :

- à la tutelle dans le cadre de la tutelle générale d'annulation, lors de la phase d'attribution, le cas échéant, conformément au CDLD.
- à l'Auteur de projet intercommunale INASEP et à la Zone de Police Namur Capitale.

#### **POINT INSCRIT A LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

4. **"Sécurité renforcée en ville: nouvelle réglementation pour l'utilisation des vélos appâts par les services de Police. Bientôt à Namur?" (Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo)**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Nous arrivons alors au point 4. Il s'agit d'un point inscrit à la demande d'un membre du Conseil. En l'occurrence, c'est Madame Quintero qui pose une question sur la nouvelle réglementation pour l'utilisation des vélos appâts par les services de Police. Bientôt à Namur?*

*Je vous en prie.*

**Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:**

*Merci Monsieur le Bourgmestre.*

*Mesdames et Messieurs membres du Conseil,*

*Lors du Conseil en septembre 2023, j'avais déjà soulevé la question de la réglementation concernant l'utilisation des vélos appâts par les services de Police suite à l'annonce du Ministre de l'époque sur l'assouplissement de cette réglementation.*

*Les vélos appâts, équipés de traceurs GPS, sont des outils précieux pour traquer, identifier et punir les voleurs de vélos, qu'il s'agisse d'individus isolés ou de bandes organisées.*

*Depuis janvier 2024, le cadre juridique a été adapté, ce qui a levé les contraintes liées à la législation sur les méthodes particulières de recherche (MPR), offrant ainsi aux services de Police une plus grande marge de manœuvre dans la lutte contre le vol de vélos.*

*Suite à l'annonce de la Ville de Gand concernant l'utilisation de ces vélos appâts pour lutter contre les vols de vélos, je m'interroge sur les mesures prises à Namur.*

*La Zone de Police de Namur envisage-t-elle d'investir dans des vélos appâts?*

*A-t-elle déjà pris contact avec les Zones de Police qui ont adopté cette stratégie, comme à Gand?*

*Pourriez-vous également nous éclairer sur la stratégie plus globale de la Zone de Police de Namur dans la lutte contre le vol de vélos?*

*Alors que le printemps approche et que les cyclistes affluent dans nos rues, excepté aujourd'hui avec cette pluie, il est primordial de montrer que nous accordons une attention particulière à la sécurité de leurs véhicules.*

*Je vous remercie.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Madame Quintero. En ma qualité de Chef administratif de la Police, je vais vous apporter les éléments de réponses à votre question.*

*Notre Zone de Police Namur Capitale a bien participé à la présentation de ce projet de la Zone de Police de Gand. Trois autres Zones de Police, d'ailleurs, ont également un projet du même acabit sur le territoire national. Mais force est de reconnaître que les modes d'action sont totalement différents d'une Zone de Police à l'autre.*

*On n'a pas encore suffisamment de recul que pour savoir, dès lors, quelle est, parmi cette diversité de méthodes, celle qui donne les résultats les plus probants.*

*La problématique effectivement – vous l'avez souligné – des méthodes particulières de recherche est désormais régie par l'avancée législative.*

*Cependant, l'aspect que l'on retrouve à tous les tournants, sans mauvais jeu de mots, de la protection des données et de l'application du GDPR (General Data Protection Regulation). De même que la question de conservation de ces données n'a pas là encore de base juridique à l'heure d'aujourd'hui. Donc on avance encore à tâtons sur le sujet.*

*Raison pour laquelle, à l'échelle fédérale, le Conseil Consultatif des Bourgmestres a demandé qu'il y ait une approche coordonnée en la matière qui puisse être édicté et susceptible d'être appliqué de manière similaire à l'ensemble des Polices locales.*

*A ce jour, en tout cas, notre Zone de Police Namur Capitale n'a pas l'intention d'investir dans des vélos appâts. Outre, pour être honnête, la question du coût ainsi que des logiciels et des traceurs, etc. à devoir mettre en œuvre, je vous confesse avec beaucoup d'humilité – et que si je suis bien conscient que c'est toujours extrêmement contraignant de voir son vélo volé – à la lumière des autres difficultés de sécurité que nous rencontrons aujourd'hui sur le territoire communal, notamment les problématiques liées aux violences, aux armes blanches, à l'agressivité récurrente, aux problèmes de stupéfiants, je demande à la Police qu'elle se concentre d'abord et avant tout, avec ses moyens humains et technologiques sur ces phénomènes de sécurité qui nécessitent que toutes les énergies soient mobilisées, prioritairement avant la question des vols de vélos, nonobstant la contrariété évidente – et je le conçois bien – que cela peut représenter.*

*Voilà, Madame la Conseillère, ce que je souhaitais pouvoir porter à votre connaissance.*

**Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:**

*Merci. J'entends bien qu'on va attendre que les autres villes nous démontrent comment cela se passe chez eux.*

*Par contre, il y a une solution qui, pour le moment, est très simple et qu'on demande depuis déjà très longtemps, c'est d'avoir plus d'arceaux en centre-ville près des grands lieux culturels, que ce soit le Conservatoire, le Théâtre royal, près des écoles parce que nous sommes toujours plus nombreux et nombreuses et parents.*

*Et parfois, c'est notre seul véhicule donc c'est un moyen de locomotion extrêmement important pour nous. Et en plus, pour nos assurances, s'il n'est pas accroché convenablement, l'assurance ne compte pas. Donc les arceaux, c'est le 1<sup>er</sup> levier qu'il faudrait augmenter à Namur.*

*Merci.*

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*Merci Madame la Conseillère. Vous avez raison s'agissant de cette dernière remarque. Elle a bien été entendue.*

### **QUESTION ORALE D'ACTUALITE (ROI – ART. 94)**

**M. M. Prévot, Bourgmestre:**

*J'en viens aux questions orales d'actualités lié à l'application de l'article 94 de notre règlement d'Ordre Intérieur.*

*Est-ce que quelqu'un demande la parole? Non, pas de question d'actualités en matière de zone de Police.*

*Voilà qui clôture alors cette séance publique et je me tourne alors vers notre Présidente du Conseil communal pour qu'elle ouvre le bal.*

La séance est levée à 20h16.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

L. Leprince

M. Prévot